

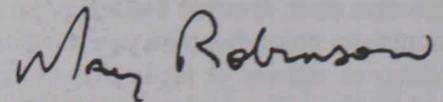
AVANT-PROPOS DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

La célébration, en 1998, du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a réaffirmé l'esprit et les aspirations qui ont guidé la rédaction de ce document historique, source d'inspiration aujourd'hui encore. Même si l'Organisation des Nations Unies a indéniablement accompli de grands progrès sur le plan de la promotion et de la protection des droits de l'homme, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes appelés à renouveler notre attachement aux idéaux, aux principes et à la norme internationale des droits de l'homme consacrés par la Déclaration. Le thème du cinquantième anniversaire, « Tous les droits de l'homme : nos droits à tous », devra demeurer, dans les années à venir, le premier point à l'agenda de la communauté internationale.

L'intérêt porté au travail qui se fait aux Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme s'est nettement accru ces dernières années. À l'intérieur de cinquante ans en effet, les mécanismes mis en place par l'ONU ont permis d'accumuler une mine de renseignements et une expérience d'une étendue remarquable. Or, le volume même de toute cette information a rendu difficile l'accès aux données recherchées. L'expérience nous a appris qu'il faut regrouper par catégories, organiser et annoter les données des Nations Unies sur les droits de la personne pour qu'il soit plus facile aux gouvernements, aux organisations, aux groupes et aux particuliers de les obtenir et de les assimiler. Le document « *Le système des droits humains à l'ONU – Bilan 1997* » – produit de la première tentative dans ce sens – s'est révélé un excellent outil pour toutes les personnes qui cherchent des données complètes sur les droits de l'homme aux Nations Unies.

« *Le système des droits humains à l'ONU – Bilan 1998* » reprend le même modèle. Il permet à un public plus varié et non spécialisé d'accéder plus facilement à une foule de documents officiels produits par les Nations Unies qui n'étaient accessibles auparavant qu'à des chercheurs d'expérience. Je félicite donc le gouvernement du Canada d'avoir pris cette initiative et je félicite également Internet des droits humains de son excellent travail – tribu à la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je suis persuadée que, grâce à ce projet, tous ceux et toutes celles qui se préoccupent des droits de la personne et qui s'attachent à les promouvoir et à les protéger continueront de disposer d'un outil de travail extrêmement efficace.



Mary Robinson
Genève, le 25 janvier 1999